

Séance publique du 7 juillet 2003

Délibération n° 2003-1303

commission principale : développement économique

objet : **Développement de la création d'entreprises innovantes au sein des milieux scientifiques et des grandes entreprises - Subvention à l'association de l'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (Aescra)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon a engagé depuis 2000 une politique globale de développement de l'entrepreneuriat. Cette politique est coordonnée avec les principaux acteurs économiques de l'agglomération au sein du schéma de développement économique.

Cette délibération a pour objet de soumettre à l'approbation du conseil de Communauté l'établissement d'une convention de partenariat avec l'association de l'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes pour le développement de la création d'entreprises innovantes au sein des milieux scientifiques et des grandes entreprises de l'agglomération lyonnaise.

I- La politique communautaire de développement de l'entrepreneuriat

La politique communautaire de développement de l'entrepreneuriat poursuit trois objectifs :

- 1 - une organisation territoriale de l'accueil et de l'accompagnement de qualité et de proximité pour tous les porteurs de projet,
- 2 - l'organisation d'une chaîne de l'accompagnement performante pour les porteurs de projet depuis l'amont, l'idée d'entreprendre, jusqu'à l'aval, le développement de la jeune entreprise,
- 3 - une réponse de qualité aux besoins de l'ensemble des porteurs de projet depuis la micro-entreprise jusqu'à la jeune entreprise technologique.

La région Rhône-Alpes a exprimé le soutien à cette politique par l'établissement d'une convention de partenariat avec la Communauté urbaine en janvier 2003.

II - Le développement de la création d'entreprises technologiques

L'association de l'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (Aescra) a pour objet de gérer l'ensemble des activités d'enseignement et de recherche réalisées par l'école de management de Lyon qui constitue un des plus importants centres de ressources de l'agglomération lyonnaise en matière d'entrepreneuriat.

L'objectif des actions engagées par l'école de management est de favoriser l'émergence de projets dormants au sein des milieux scientifiques et des grandes entreprises, portés par des scientifiques, des ingénieurs et des techniciens et de les sensibiliser à la création d'entreprises. En parallèle, une opération de détection de managers, intéressés par la perspective du montage et de la conduite d'un projet d'une nouvelle entreprise, travaillant au sein de grandes organisations serait engagée.

Le dispositif comprendrait trois actions :

1 - Le développement d'actions d'essaimage

Cette action vise les salariés des grands groupes en situation de fusion (acquisition au plan international dans les secteurs d'activités à évolution rapide tels que la chimie, la pharmacie, le numérique, la micro-électronique et les services aux entreprises).

L'association développera des programmes d'information à la création d'entreprise à destination des salariés et établira avec les directions des ressources humaines de ces groupes des actions d'information à l'entrepreneuriat et un processus de suivi des projets essaimés.

Cette action est complémentaire avec les actions engagées au sein du schéma de développement économique, pilotée par la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, et du projet européen Pic Equal Pacerel.

Les objectifs de cette action pour l'année 2003 sont les suivants :

- promotion de la démarche auprès de dix grands groupes de l'agglomération,
- établissement de quatre protocoles d'accord avec ces groupes pour engager une démarche d'information quant aux possibilités offertes par l'essaimage,
- organisation d'un séminaire de formation à l'entrepreneuriat pour les salariés de ces groupes.

2 - L'organisation de séminaires scientifiques pour favoriser le développement de nouvelles entreprises dans les domaines technologiques

Ces séminaires sont destinés à des ingénieurs et des scientifiques qui souhaitent s'informer quant aux modalités de la création d'entreprise dans les domaines technologiques (biotechnologies, microélectronique et technologies de l'information). Le but est de sensibiliser un public souvent réticent à la création d'entreprise aux possibilités offertes dans ce domaine. La finalité de ces séminaires est aussi de leur donner les éléments de méthodes indispensables pour la création d'entreprise.

Pour 2003, l'objectif est d'organiser un séminaire, avec un minimum de 10 à 15 participants, par domaine visé (biotechnologies, microélectronique et technologies de l'information).

3 - L'identification de managers

De plus en plus de managers expérimentés dans les grandes organisations publiques ou privées souhaitent se tourner vers la création ou la reprise d'entreprise sans avoir de projets précis. Le centre des entrepreneurs souhaite identifier ces managers pour les mettre en relation avec les porteurs de projets scientifiques afin de créer des associations managers-scientifiques.

Les finalités de cette action sont les suivantes :

- créer et développer un outil d'identification de managers expérimentés,
- constituer des équipes aptes à assurer le développement de jeunes entreprises à potentiel.

L'objectif est d'identifier 30 managers en 2003.

Les indicateurs globaux d'évaluation.

Les indicateurs d'évaluation de l'impact du dispositif sont les suivants :

- nombre de séminaires organisés,
- nombre de participants au sein des séminaires,
- nombre de projets créés et accompagnés,
- mesure de la satisfaction des participants aux séminaires.

Le montage financier prévisionnel

Le financement des actions proposées par l'école de management de Lyon est le suivant :

Libellé	2003	2004	2005	Total
communauté urbaine de Lyon	15 870 €	19 600 €	18 864 €	54 334 €
EM Lyon	19 233 €	18 441 €	17 256 €	54 930 €
recettes participants	4 560 €	4 560 €	4 560 €	13 680 €
Région	21 167 €	23 179 €	21 845 €	66 191 €
total	60 830 €	65 780 €	62 525 €	189 135 €

Le dispositif présenté se situe dans une optique expérimentale. Une évaluation devra donc être réalisée à la fin de l'année afin de déterminer son efficacité et l'intérêt pour la Communauté urbaine de maintenir un éventuel soutien financier pour la poursuite des actions menées par l'association.

Il est proposé au Conseil d'établir une convention de partenariat avec l'association de l'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (Aescra) pour les années 2003-2005. Au titre de cette convention, il est proposé le versement d'une subvention d'un montant de 15 870 € en 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer une convention de partenariat avec l'association de l'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (Aescra) pour l'année 2003.

2° - Approuve le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 15 870 € à l'association de l'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes.

3° - Ces dépenses seront imputées au budget de la Communauté urbaine - exercice 2003 - crédits inscrits - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,